
Assembly of First Nations

55 Metcalfe Street, Suite 1600
Ottawa, Ontario K1P 6L5
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808
www.afn.ca



Assemblée des Premières Nations

55, rue Metcalfe, Suite 1600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808
www.afn.ca

**Assemblée extraordinaire des Chefs
Les 6, 7 et 8 décembre 2022, Ottawa (Ontario)**

Résolution n° 32/2022

TITRE :	Prolongation d'un an du délai de présentation des demandes d'indemnisation relatives aux externats (recours collectif McLean)
OBJET :	Réclamations relatives aux externats
PROPOSEUR(E) :	Judy Wilson, Kúkpi7, bande indienne de Neskonlith, C.-B.
COPROPOSEUR(E) :	Roberta Joseph, Cheffe, Trondëk Hwëch'in, Yk
DÉCISION :	Adoptée par consensus

ATTENDU QUE :

- A. Le 12 mars 2019, les demandeurs dans l'affaire McLean ont annoncé le règlement d'un recours collectif national, qui avait été intenté contre le Canada pour indemniser les survivants victimes de mauvais traitements dans des externats indiens gérés par le gouvernement fédéral.
- B. Le 19 août 2019, la Cour fédérale a approuvé un règlement extrajudiciaire pancanadien entre le gouvernement du Canada et les membres du recours collectif relativement à la création et au financement d'externats indiens fédéraux et d'externats fédéraux par le Canada, ainsi qu'à leur direction et gestion subséquentes.
- C. Conformément au règlement approuvé du recours collectif, le Canada versera une indemnité aux membres admissibles de ce recours, c'est-à-dire aux élèves qui ont fréquenté un externat indien fédéral ou un externat fédéral.
- D. Les membres du recours collectif ont maintenant jusqu'au 13 janvier 2023 pour demander une prolongation du délai.
- E. En raison de la pandémie de COVID-19, des vagues d'infection subséquentes et des ordonnances de santé publique des Premières Nations, des provinces et du gouvernement fédéral qui ont affecté les déplacements, entraîné la fermeture d'établissements et restreint l'accès aux services en personne, les demandeurs ont eu de la difficulté à remplir leur demande d'indemnisation, notamment obtenir des pièces d'identité reconnues par le gouvernement.

Copie certifiée conforme d'une résolution adoptée le 8^e jour de décembre 2022 à Ottawa (Ontario)

ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE

32 – 2022
Page 1 of 2

**Assemblée extraordinaire des Chefs
Les 6, 7 et 8 décembre 2022, Ottawa (Ontario)**

Résolution n° 32/2022

POUR CES MOTIFS, les Premières Nations-en-Assemblée :

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de demander au ministre des Relations Couronne- Autochtones et Affaires du Nord Canada de reporter la date limite de présentation des demandes d'indemnisation relatives aux externats du 13 janvier 2023 au 12 janvier 2024.

Copie certifiée conforme d'une résolution adoptée le 8^e jour de décembre 2022 à Ottawa (Ontario)



ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE

32 – 2022

Page 2 of 2